

28 mars 2011 – Lanvollon



Compte rendu

▲ Rappel ordre du jour :

Introduction :

Thierry BURLLOT, Président de la C.L.E du SAGE Argoat Trégor Goëlo

1. L'enveloppe de zones humides potentielles

→ *Intervention de Germain SOL DOURDIN, Président de la cellule technique du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo*

2. Présentation des contrats territoriaux Trieux-Leff et Jaudy-Guindy-Bizien

→ *Intervention de Marie BOSCHER, du Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (S.M.E.G.A.) et de Sylvain LAVAUUR, du Syndicat Mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien*

3. Présentation de l'état des lieux

→ *Intervention de Jacques Marrec et Typhaine Poirrier, du cabinet S.C.E.*

4. Adhésion de la C.L.E. au C.R.E.S.E.B.

▲ Liste des personnes présentes

Représentants C.L.E du SAGE Argoat Trégor Goëlo :

Représentants « Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux »

Thierry BURLLOT, CDC Lanvollon Plouha/Vice-président Pays de Guingamp en charge des politiques de l'eau

Josiane CORBIC, Conseil Régional

Yannick LE GUENNIC, CDC du Kreiz Breiz

Philippe COULAU, Syndicat mixte du Schéma Cohérence Territoriale (S.C.o.T) du Goëlo-Trégor

Sylvie COLOBERT, CDC "Le Leff Communauté"

Ismaël ANDRE, Communes de Perros-Guirec et Mantallot

René GUILLOUX, Syndicat mixte du Schéma Cohérence Territoriale (S.C.o.T) du Pays de Guingamp

Michel LORGUILLOUX, CDC Bourbriac

Jean Pierre GUINTINI, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)

Alan DOMBRIE, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)

Germain SOL DOURDIN, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)

Guy CONNAN, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)

Maurice GOARIN, CDC Paimpol Goëlo

Jean NICOLAS, Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor

Excusés :

Vincent LE MEAUX, Conseil Général des Côtes d'Armor

Jean Paul LE CALVEZ, CDC du Trieux

Jean Jacques COTON, CDC des Trois rivières

Représentants « Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations »

Marie Magdeleine DE KERMELE, Syndicat départemental de la propriété privée rurale

Jean-François DELATTRE, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Louis HAMON, Association de consommateurs - UFC - Que Choisir

Yannick HEMEURY, Comité Local des pêches

Jean Paul LAMOUR, Association de sauvegarde des moulins de Bretagne

Laurent BOUTIER, Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne

Patrice DRILLET, Fédération des coopératives agricoles des Côtes d'Armor

Florence LE SAINT, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Excusés :

Olivier SAMICA, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Yves LE BIHAN, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Gilles HUET, Eau et Rivières de Bretagne

Représentants « Collège de l'Etat et de ses établissements publics »

Daniel SALAUN, Mission Inter Service de l'Eau (M.I.S.E 22)

Pascal HUS, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A)

Marie Claude NIHOUL, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Yves GUILLOU, Direction départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M 22)

Marie-Anne ILIOU, représentant le Sous-Préfet de Guingamp

Sylvain BALLU, Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (C.E.V.A)

Autres participants :

Yves CARPIER, Conseil Général 22

Marie BOSCHER, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)

Sylvain LAVAUUR, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)

Catherine BAUDET, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Jacques MARREC, bureau d'étude S.C.E

Typhaine POIRRIER, bureau d'étude S.C.E

Franck LE PROVOST, Pays de Guingamp

Gaëlle CORVISIER, Pays de GUINGAMP

▲ Compte rendu

1. L'enveloppe de zones humides potentielles

Germain SOL DOURDIN présente les éléments proposés par la cellule technique « zones humides », qui s'est réunie le 25 février dernier (la CLE avait validé la composition de cette cellule, ainsi que ses missions) (cf compte rendu ci-joint).

La cellule technique propose de nommer l'enveloppe identifiant les zones de forte probabilité de présence de zones humides « *enveloppe de zones humides potentielles* ».

Les deux syndicats de bassins versants, SMEGA et Jaudy-Guindy-Bizien ont produit l'enveloppe de zones humides potentielles à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE. La méthodologie utilisée est celle élaborée le SAGE de la baie de Saint-Brieuc (validé par la CLE du 09 09 2010).

Les modalités de diffusion :

- consultable par tous via le site internet du Pays de Guingamp (sans que le cadastre n'apparaisse),
- consultable par les membres de la CLE,
- Les syndicats de bassins versants diffusent de l'enveloppe, et l'information qui l'accompagne, aux communes qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme. Ils en informent la cellule animation du SAGE. L'enveloppe est transmise aux communes sous la forme d'un atlas à l'échelle communale.
- La cellule d'animation du SAGE transmet l'enveloppe aux structures intercommunales via un conventionnement.

Yannick LE GUENNIC s'interroge du fait de valider l'enveloppe sans la consulter. Germain SOL DOURDIN précise que la cellule technique a examiné le travail réalisé par les syndicats de bassins versants, et que l'enveloppe constitue un document auquel il sera fait référence lors des inventaires de terrain.

Les membres de la CLE s'interrogent sur plusieurs points :

Comment être sûrs que les zones humides soient bien prises en compte ?

Comment procéder pour les communes dont les inventaires ont déjà été fait ? Comment pourra-t-on les compléter ?

Dans quels délais réaliser les inventaires sur l'ensemble du périmètre du SAGE ? L'idéal serait de les réaliser avant adoption du SAGE.

Les membres de la CLE prennent acte de l'enveloppe de zones humides potentielles.

Un courrier sera adressé aux maires des communes du périmètre afin d'expliquer la méthode de production, de préciser que les inventaires devront être faits et qu'ils devront être exhaustifs.

Un identifiant et un mot de passe vont être remis aux membres de la CLE afin de consulter l'enveloppe via le site internet du Pays de Guingamp.

2. Présentation des contrats territoriaux de bassins versants Trieux-Leff et Jaudy-Guindy-Bizien

Marie BOSCHER et Sylvain LAVAUUR présentent les contrats territoriaux de bassins versants (cf diaporama joint).

Depuis une dizaine d'années les syndicats de bassins versants mènent des actions qui répondent déjà à un certain nombre de problématiques qui seront abordées dans le cadre du SAGE : restauration des milieux naturels (bocage, zones humides et cours d'eau), Plan Végétal Environnement (PVE), reliquats azotés, MAE territoriales (mesure qui se termine cette année), plans de désherbages communaux.

Les contrats 2011-2013 visent à poursuivre les actions entreprises dans le cadre de la réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole, l'aménagement et la restauration des milieux.

Thierry BURLLOT souligne que les contrats territoriaux s'inscrivent dans la continuité des actions menées jusqu'à présent et la CLE émet un avis favorable.

3. Présentation de l'état des lieux du SAGE

L'état des lieux constitue une compilation des données existantes sur le territoire du SAGE.

Jacques MARREC présente l'état des lieux (diaporama ci-joint) selon les thématiques des trois commissions de travail.

Gaëlle CORVISIER fait état pour chacune des commissions des éléments de débats des premières réunions.

Les sources potentielles de pollution seront déterminées et les pressions sur le milieu seront hiérarchisées lors du diagnostic.

Un certain nombre d'éléments manquent à l'état des lieux et seront à compléter dans le cadre du SAGE.

Les membres de la CLE prennent acte de l'état des lieux.

L'atlas cartographique provisoire de l'état des lieux est disponible au téléchargement sur le site du Pays de Guingamp.

4. Adhésion de la C.L.E. au Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne (C.R.E.S.E.B.)

Gaëlle CORVISIER présente le CRESEB (cf diaporama joint).

Le centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau en Bretagne (CRESEB) constitue une plateforme d'échanges entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau et les scientifiques et pour cela s'appuie :

- d'une part sur les acteurs de terrain, prioritairement les CLE et EPTB, qui planifient, coordonnent et mènent des actions d'amélioration de la ressource et identifient les freins à l'action auxquels ils sont confrontés au quotidien,
- et d'autre part sur les scientifiques, qui apportent des connaissances scientifiques et des réponses sécurisées aux problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain. Ils produisent ou expertisent la connaissance et les ressources nécessaires permettant de lever les freins à l'action.

Le CRESEB a vocation à faciliter et organiser le transfert de connaissances scientifiques, d'outils et de méthodes, afin d'appuyer les acteurs de la GIEBV dans leurs actions de reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques. Il s'agit de donner aux acteurs de terrain les éléments et les outils d'aide à la décision nécessaires pour la mise en place d'actions efficaces.

Cela se concrétisera par trois missions principales :

- Des portés à connaissance sur des savoirs stabilisés et sécurisés ;
- La mutualisation d'outils opérationnels et de méthodes d'aide à la décision existants, en ayant le souci de les adapter aux différents contextes locaux et aux spécificités des territoires ;
- Si nécessaire, l'identification d'outils nouveaux à créer et de projets de transfert à développer.

Le CRESEB se structure sous forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique, composé de trois collèges :

- Collège des instances publiques : Etat, ONEMA, Conseil régional de Bretagne ;
- Collège des organismes scientifiques : INRA, BRGM, IFREMER, EHESP, Agrocampus Ouest, Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale ;
- Collège des acteurs de la GIEBV : Présidents de CLE, représentant les CLE des SAGE de Bretagne et les structures de mise en œuvre des SAGE de Bretagne.

Trois instances assurent le fonctionnement du GIS :

Le Conseil de groupement : instance de décision qui approuve les orientations scientifiques et techniques et le programme d'activités du CRESEB et qui réunit l'ensemble des représentants des membres du GIS.

Le Bureau : qui prépare les réunions du Conseil de groupement et qui suit la mise en œuvre opérationnelle des orientations décidées en Conseil de groupement et qui réunit 8 représentants des collèges, dont 1 représentant du collège des acteurs de la GIEBV.

Le Comité Scientifique et Technique qui permet de croiser les besoins des acteurs de terrain et l'expertise des scientifiques et qui réunit les référents relais des organismes scientifiques et des acteurs de terrain.

Considérant cela, la Commission Locale de l'Eau

- **partage les objectifs et les missions confiées au CRESEB,**
- **donne pouvoir au Président pour signer la convention constitutive,**
- **désigne :**
 - o **le représentant de la CLE qui siègera au Conseil de groupement : Thierry BURLLOT, Président de la Commission Locale de l'Eau**
 - o **les référents relais qui participeront aux Comités Scientifiques et Techniques :**
 - relais politiques : les Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau et les Présidents des commissions thématiques**
 - relais techniques : la cellule d'animation du SAGE, ainsi que les syndicats de bassins versants.**